

Objet : **TAXE D'APPRENTISSAGE**

Madame, Monsieur,

La taxe d'apprentissage a pour but de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations techniques et professionnelles. À ce titre, l'offre de formations initiales proposée par notre établissement le rend pleinement éligible à la perception de cette taxe. En effet, **labellisé « Lycée des Métiers de la chimie et de l'automatisme »**, le **lycée Buisson** dispense des formations de niveau V (CAP), de niveau IV (baccalauréats technologique et professionnel) et de niveau III (BTS) dans ces domaines industriels mais aussi dans le domaine tertiaire.

Grâce à la taxe d'apprentissage versée en 2020 par diverses entreprises donatrices, notre établissement a pu organiser un voyage scolaire en Pologne et acheter plusieurs biens pédagogiques tels qu'un serveur IOT WEB, 8 PC portables, une mallette d'objets connectés, un banc d'essai avec skate, un Hoverboard instrumenté avec banc support, une mallette Gyro skate, des tables et chaises pour salles de cours, etc.

La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel autorise les entreprises à verser directement aux établissements scolaires 13 % du montant total de leur taxe d'apprentissage. C'est dans ce cadre que **nous venons solliciter votre participation pour 2021**, au moment où vous allez répartir cette taxe.

Votre versement libératoire au bénéfice du lycée Buisson peut être effectué par chèque ou par virement ou prendre la forme d'une subvention en nature (livraison d'un matériel, neuf ou d'occasion, présentant un intérêt pédagogique en relation directe avec le caractère de la formation dispensée par notre établissement).

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à nos formations et à nos élèves.

Patrice DELAMARE
Proviseur du lycée Buisson
Chef d'établissement support du GRETA
Elbeuf Vallée de Seine
07 81 88 18 44

Votre contact :

Christine Guillaume
Service Intendance

☎ 02 32 96 48 00

@ christine.guillaume@ac-normandie.fr

Lycée Ferdinand-Buisson 6 rue Auguste-Houzeau BP 430 76504 ELBEUF CEDEX



Coupon-réponse

Raison sociale :

Nom du collaborateur chargé de la taxe d'apprentissage :

Code APE :

Numéro SIRET :

- Versement par chèque : à libeller à l'ordre de : Agent Comptable du lycée Buisson
- Versement par virement :
 - TRÉSOR PUBLIC
 - IBAN : FR76 1007 1760 0000 0010 0015 053
 - BIC : TRPUFR1